

Compteurs communicants



Linky

Gazpar

Eau

VOUS POUVEZ AGIR !

VOUS POUVEZ REFUSER LES COMPTEURS COMMUNICANTS

- **Si votre compteur est à l'intérieur de votre logement : NE PAS OUVRIR votre porte aux sous-traitants venus remplacer le compteur.**
- **Si votre compteur est à l'extérieur de votre logement et accessible aux sous-traitants : être présent(s) à leur arrivée et S'OPPOSER au remplacement.**

D'innombrables citoyens et élus ne veulent pas de ces compteurs qui :

- mettent en cause les libertés publiques ;
- mettent en danger la santé des habitants ;
- nuisent à l'environnement ;
- détournent l'argent des citoyens ;
- font augmenter les factures et les abonnements ;
- font dysfonctionner les appareils de nos logements.

Lettre collective aux maires et aux conseillers municipaux

Pour cosigner cette lettre

Le signifier par courriel à Françoise Boman, médecin, qui se charge des envois (à chaque groupe de 50 cosignataires) en lui communiquant votre nom, prénom et adresse du domicile à l'adresse refus.linky.et.cie@gmail.com.

Objet : demande de porter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le vote de délibérations de refus du déploiement des compteurs communicants sur le territoire de la commune et de prendre des arrêtés dans ce sens.

Lettre juridique à son maire et à son conseil municipal

Association Artemisia d'avocats (notes Linky pour les particuliers, pour les communes, modèles de lettres, de délibérations et d'arrêtés) : <https://www.artemisia-lawyers.com/>

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky.

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes de vie pour les utiliser à des fins commerciales (voire policières) et les vendre aux publicitaires : Linky est **un mouchard** installé dans nos logements.

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office** l'électricité d'un mauvais payeur, imposer une consommation restreinte aux plus pauvres, mais aussi limiter autoritairement la consommation aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Mais le scandale c'est aussi que :

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs sont destinés à être remplacés par d'autres qui, dans cinq à dix ans, devront être de nouveau remplacés.

Linky coûte très cher : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur, bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des ondes à très haute fréquence, aussi bien dans notre logement qu'à l'extérieur par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or les ondes électromagnétiques gâchent déjà la vie de millions de personnes électrohypersensibles et sont reconnues comme potentiellement cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Et encore : Linky est la cause d'incendies, de pannes et de dérèglements d'appareils électroménagers, de piratage de données, de sabotage par black-out...

Nous pouvons résister !

Pour refuser Linky, chaque propriétaire ou locataire doit faire connaître son refus par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social d'Enedis, éventuellement écrire au bailleur ou syndic de copropriété, et dans tous les cas refuser et empêcher l'accès à son compteur.

Vidéo sur Linky et autres compteurs communicants par Stéphane Lhomme :

https://www.youtube.com/watch?v=tf_XyjCqJDA

Refuser Linky (et Cie) : actualités sur le site

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Et encore :

<http://www.robindestoits.org/>

<http://www.santepublique-editions.fr>

<http://stoplinkynonmerci.org>

[http://www.criirem.org/...](http://www.criirem.org/)

Association Artemisia d'avocats pour la défense de nos droits (notes Linky pour les particuliers, pour les communes, modèles de lettres, de délibérations et d'arrêtés) :

<https://www.artemisia-lawyers.com/>

SCALP-IDF Solidarité et coordination anti-Linky Paris - Île-de-France :

actionsantilinky@gmail.com

Cosigner notre lettre collective (de refus de Linky) aux maires et aux conseillers municipaux

refus.linky.et.cie@gmail.com